

Lors du vote du compte administratif

Nombre de membres en exercice	<input type="checkbox"/> 12	
Nombre de membres présents ou représentés	<input type="checkbox"/> 7	
Nombre de suffrages exprimés	<input type="checkbox"/> 7	+ 1 Recruection
Votes	Contre <input type="checkbox"/> 0	Pour <input checked="" type="checkbox"/> 8

S.Y.M.V.A.H.E.M.

DELIBERATION n°07-2020

DU CONSEIL SYNDICAL

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019
SUR LE COMPTE DE GESTION 2019
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats

Nombre de membres en exercice	<input type="checkbox"/> 12	
Nombre de membres présents ou représentés	<input type="checkbox"/> 8	
Nombre de suffrages exprimés	<input type="checkbox"/> 8	+ 1 recruection
Votes	Contre <input type="checkbox"/> 0	Pour <input checked="" type="checkbox"/> 9

Date de la convocation : 02 Mars 2020
Séance du 10 Mars 2020 à 18 heures 30

, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur José BOUFFART,

Le 10 Mars 2020 réuni sous la présidence (1) de Monsieur Jean Recrueux, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENDSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	44 866.67 €	0.00 €
Part affectée à investissement	0.00 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	304 703.67 €	365 480.10 €
Totaux	349 570.34 €	365 480.10 €
Résultat de clôture		15 909.76 €

Besoin de financement
Excédent de financement
Restes à réaliser **DEPENDSES**
Restes à réaliser **RECETTES**
Besoin total de financement
Excédent total de financement

INVESTISSEMENT	
DEPENDSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	433 649.02 €
683 936.44 €	548 719.81 €
683 936.44 €	982 368.83 €
	298 432.39 €

298 432.39 €
0.00 €
0.00 €
0.00 €
0.00 €

ENSEMBLE	
DEPENDSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
44 866.67 €	433 649.02 €
0.00 €	0.00 €
988 640.11 €	914 199.91 €
1 033 506.78 €	1 347 848.93 €
	314 342.15 €

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.
- Decide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

15 909.76 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
0.00 €	au compte 002 (déficit de fonctionnement reporté)
298 432.39 €	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

Brigitte HAVART, Jean Michel CROQUELOIS, Jean Michel TARCOTE, Gerard LOUCUET, Thierry ROZE, Daniel ROZE

Pour expédition conforme,

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats)

RECUEIL EN SOUS-APPRECTURE
DE SAINT-OMER, le
18 MARS 2020



(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.





SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	9

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 10 Mars 2020

L'an deux mille vingt le 10 mars à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 03 mars 2020, dans la salle de réunion de l'école de Nordausques, sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART, Président.

Membres en exercice : 12
Membres présents : 08
Membres votants : 8 + 1 procuration

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), José BOUFFART (CCPL), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Daniel ROBE (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA) représenté par Jean PECQUEUX.

Absents/excusés :

Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL) qui a donné procuration à Jean-Michel CROQUELOIS.

Suppléants présents : Daniel PIQUET (CCRA)

Suppléants excusés : Bruno DEMILLY (CCPO)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel MARCOTTE

08/2020 BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020

Le budget primitif de l'exercice 2020 (joint en annexe) s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- o section d'investissement : 416 167.39 euros
- o section de fonctionnement : 451 229.11 euros

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
18 MARS 2020

Le montant global des cotisations s'élève à 229 898 euros.

Soit une participation pour chaque EPCI de :

EPCI	Clé de répartition	Montant cotisation en 2020
Communauté de Communes De la Région d'Audruicq	37,53 %	86 281 €
Communauté de Communes Pays d'Opale	18,47 %	42 462 €
Communauté de Communes du Pays de Lumbres	23,61 %	54 279 €
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	20,39 %	46 876 €

Il est demandé au conseil syndical de :

- se prononcer sur le budget primitif 2020 du SYMVAHEM,
- fixer le montant des participations sollicitées auprès des EPCI adhérents.

Le conseil syndical décide, à l'unanimité (9 voix pour 0 contre) d'adopter le budget primitif 2020 du SYMVAHEM et de fixer le montant des participations sollicitées auprès des EPCI adhérentes.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le **13 MARS 2020**
Le Président, José BOUFFART



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an
susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président.



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
18 MARS 2020



SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	9

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 10 Mars 2020

L'an deux mille vingt le 10 mars à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 03 mars 2020, dans la salle de réunion de l'école de Nordausques, sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART, Président.

Membres en exercice : 12

Membres présents : 08

Membres votants : 8 + 1 procuration

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), José BOUFFART (CCPL), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Daniel ROBE (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA) représenté par Jean PECQUEUX.

Absents/excusés :

Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL) qui a donné procuration à Jean-Michel CROQUELOIS.

Suppléants présents : Daniel PIQUET (CCRA)

Suppléants excusés : Bruno DEMILLY (CCPO)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel MARCOTTE

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
18 MARS 2020

**09/2020 TRAVAUX DE RESTAURATION 2020 – SIGNATURE DES CONVENTIONS –
CONSULTATION DES ENTREPRISES – DEPOT DES DEMANDES DE FINANCEMENT**

Le plan de gestion de la Hem et de ses affluents est un programme d'actions sur 10 ans. Il précise également que chaque année il est nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de restauration (mise en place de clôtures, abreuvoirs, plantation, protection de berges...) sur la base du volontariat. Ces actions sont soutenues par les financeurs jusqu'à 80% minimum.

Il est demandé au conseil syndical d'autoriser le Président :

- à monter un programme de restauration 2020 de la Hem et de ses affluents,
- à signer les conventions avec les propriétaires et exploitants concernés par les travaux,
- à lancer la consultation des entreprises et signé le marché relatif aux travaux de restauration qui sera établi sous la forme d'une procédure adaptée à bons de commande,

- à solliciter l'Agence de l'eau Artois-Picardie et le Conseil régional pour le financement des travaux et signer tout document relatif aux demandes de subventions.

Le conseil syndical décide, à l'unanimité (9 voix pour 0 contre) d'autoriser le président :

- à monter un programme de restauration 2020 de la Hem et de ses affluents,
- à signer les conventions avec les propriétaires et exploitants concernés par les travaux,
- à lancer la consultation des entreprises et signé le marché relatif aux travaux de restauration qui sera établi sous la forme d'une procédure adaptée à bons de commande,
- à solliciter l'Agence de l'eau Artois-Picardie et le Conseil régional pour le financement des travaux et signer tout document relatif aux demandes de subventions.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le **13 MARS 2020**
Le Président, José BOUFFART



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an
susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président.



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
18 MARS 2020



SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	9

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 10 Mars 2020

L'an deux mille vingt le 10 mars à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 03 mars 2020, dans la salle de réunion de l'école de Nordausques, sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART, Président.

Membres en exercice : 12

Membres présents : 08

Membres votants : 8 + 1 procuration

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), José BOUFFART (CCPL), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Daniel ROBE (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA) représenté par Jean PECQUEUX.

Absents/excusés :

Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL) qui a donné procuration à Jean-Michel CROQUELOIS.

Suppléants présents : Daniel PIQUET (CCRA)

Suppléants excusés : Bruno DEMILLY (CCPO)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel MARCOTTE

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

18 MARS 2020

**10/2020 OPERATIONS D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DES AMÉNAGEMENTS
D'HYDRAULIQUE DOUCE 2021-2023 / LANCEMENT DE LA CONSULTATION RELATIVE
AU MARCHÉ**

M. le Président indique que pour assurer la pérennité des ouvrages d'hydraulique douce mis en place par le SYMVAHEM, deux programmes de restauration et d'entretien ont été mis en place successivement entre 2015-2017 et 2018-2020 pour un total de 694 ml de fascines et 7062 ml de haies. Pour compléter le maillage des ouvrages, le SYMVAHEM a pris la maîtrise d'ouvrage de l'entretien et la restauration des aménagements de l'AFAF de Licques en 2020 représentant 5598 ml de haies et 183 ml de fascines supplémentaires.

Afin perpétuer l'entretien de l'ensemble de ces ouvrages, un nouveau programme trisannuel de restauration et d'entretien sur la période 2021-2023 doit être mis en place.

M. le Président indique qu'il est nécessaire de lancer un marché à bons de commande pour les travaux d'entretien et de restauration sur la période 2021-2023.

Il est donc demandé au comité syndical de se prononcer pour :

- lancer la consultation relative à ce marché d'entretien des aménagements d'hydraulique douce.

Le conseil syndical décide, à l'unanimité (9 voix pour 0 contre) d'autoriser le président à lancer la consultation relative à ce marché d'entretien des aménagements d'hydraulique douce.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le **13 MARS 2020**

Le Président, José BOUFFART



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et années susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président.



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
13 MARS 2020